

Interventions Ecolo-GIC au conseil communal de Couvin du 27 mars 25

1. Ordre du jour.

- a. Le collège n'a pas mis à l'ordre du jour du conseil sa Déclaration de Politique Communale

Je me permets de rappeler que cette déclaration de politique communale doit être légalement soumise au conseil dans les deux mois après la désignation des échevins.

Cette déclaration de politique communale doit couvrir l'ensemble de la durée du mandat, comporte au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations.

Cette déclaration de politique communale permet de présenter les priorités et les objectifs que le collège donne à sa politique durant 6 ans. C'est utile pour que le citoyen comprenne ce que vous souhaitez faire, ce que vous faites.

La diffusion de cette déclaration politique commune est à faire dans l'intérêt du citoyen.

Décembre-avril. Le collège aura légalement 3 mois de retard.

Réf : l'article L1123-27, §1er du code de de la démocratie locale et de la décentralisation tel que modifié par l'Art 2 du décret du 19 juillet 2018

- b. L'ordre du jour de ce conseil communal du 27 mars n'est pas en ligne sur le site de la commune.

Premièrement, si vous souhaitez que les citoyens de la commune s'intéressent à la vie communale, il est dommage que l'ordre du jour ne soit pas à disposition sur un site public.

Deuxièmement : Un décret impose aux communes de publier de manière systématique les projets de décisions, avant un conseil communal, pour tout ce qui est relatif à l'ordre du jour de la séance publique.

Cette obligation légale n'est donc pas respectée en ce mois de mars.

Réf : Le décret du 18 mai 2022 relatif à l'extension de la publicité active dans les Pouvoirs locaux a été publié au Moniteur belge du 15 juillet 2022.

- c. Ce manque de transparence de la commune est dommage. C'est au détriment des citoyens.

J'encourage la commune à utiliser deliberations.be ou du moins à tenir la mise à jour de ses pages web (actuellement, le lien vers [retransmission en direct du conseil nous informe sur l'ordre du jour du Conseil communal d'avril 2024](#)).

- d. Je souhaite que ces deux remarques apparaissent dans le PV.

1. Interpellation citoyenne

- a. Je remercie le bourgmestre et son collègue pour la réunion citoyenne de ce mercredi 19 mars à Mariembourg.

Les citoyens avaient été invités à envoyer leurs questions au préalable et les réponses étaient bien préparées notamment par l'échevin de l'aménagement du territoire Mr Delobbe et le représentant du service urbanisme de la commune.

- b. Le public était composé d'une cinquantaine de personnes, principalement des personnes déjà bien impliquées dans la vie locale. A l'avenir, il serait opportun d'informer au mieux l'ensemble des citoyens par exemple par une invitation en toute boîte. Facebook est un média qui est surtout suivi par des personnes d'un certain âge.
- c. L'ambiance est restée respectueuse. L'organisation de la ville et l'intérêt commun des mariembourgeois étaient au cœur des interpellations.
- d. Je remercie donc le bourgmestre pour cette rencontre citoyenne intéressante.
- e. Pour Mr Buyck et son fils, leur détermination est remarquable. Ils connaissent tous deux particulièrement bien le dossier et nombre de leurs observations sont interpellantes.

f. Pour répondre aux questions sur cette extension de zoning, et même si je le souligne Mr Delobbe et l'employé communal étaient déjà bien informés, ce qu'il manquait c'était les experts du BEP.

g. Un des points soulevés par Mr Buyck et de nombreux autres Mariembourgeois à cette rencontre citoyenne était les inondations !

Selon les mariembourgeois, les inondations sont de plus en plus fréquentes et l'eau monte de plus en plus haut.

Les promoteurs du zoning doivent entendre les inquiétudes de ces observateurs directs et parfois même déjà victimes de ces inondations, !

Le BEP devrait venir expliquer aux voisins directs, aux mariembourgeois comment cette bétonisation ne va pas empirer ces phases inondations !

Quels sont les aménagements prévus ?

Quelles seront les moyens mis en place pour éviter les catastrophes liées à la combinaison pluie et artificialisation des sols ?

Les changements climatiques, l'évolution des périodes de pluie, leur rythme et densité,

Tout cela doit faire partie de l'étude environnement du BEP pour l'extension du zoning industriel.

Si le BEP est convaincu de son projet et des solutions prévues pour éviter l'aggravation des inondations à Mariembourg

et bien alors que les experts du BEP viennent nous expliquer, viennent rencontrer les citoyens et viennent convaincre que ce zoning ne sera pas construit au détriment de la sécurité et du bien-être des Mariembourgeois!

Mr le Bourgmestre pourriez-vous organiser une rencontre entre les experts du BEP et les citoyens inquiets ?

2. PCDR-rapport annuel 2024 de l'opération de développement durable.

Pouvez-vous expliquer pourquoi existe-t-il un PCDR ? et pourquoi un rapport annuel est nécessaire ?

La convention est prévue jusque 2026, que se passera-t-il alors ?

Côté démarche participative, on a de nouveaux participants ou un appel à participer ?

Réf : 24 mars 2016 Arrêté du Gouvernement wallon approuvant le programme communal de développement rural de la commune de Couvin

3. Convention entre la ville de Couvin et Golden Palace.

Il y a-t-il une réflexion toujours en cours avec ce promoteur pour un accès aux toilettes, en mode toilette publique ? Il ne peut pas y avoir une zone toilettes qui ne passe pas devant les machines à sous ?

Questions d'actualité

2. Lors de la séance du collège du 24 février, le collège a étudié la demande de partenariat avec la ville de Namur dans le cadre de Namur capitale européenne de la culture en 2030.

Comme présenté dans le courrier de l'asbl Namur 2030,

- La culture est un élément constitutif de l'identité et du dynamisme d'un territoire,
- Namur Capitale européenne de la culture en 2030 a avant tout « pour ambition le développement territorial afin que l'ensembles des écosystèmes locaux soient mobilisés (acteurs économiques, politiques, culturels, sociaux, environnementaux, numériques, citoyens,...) »
- Namur 2030 se voit comme une occasion de créer des synergies entre les acteurs pluriels du territoire.
- Namur 2030 souhaite impliquer l'ensemble des communes de la province
- Namur capitale européenne de la culture en 2030 apporterait « des quantités d'avantages considérables en termes de visibilité et de diversité culturelle, d'implication citoyenne, de renforcement de cohésion social, de revitalisation urbaine, de retombées économiques et d'attractivité touristique, pour la capitale de la Wallonie comme pour ses territoires partenaires »

- Suite à une belle liste d'attendus dont « le souci de la capitale wallonne d'obtenir l'adhésion de principe des communes partenaires afin de participer à cette dynamique de territoire ».
- il est demandé à la commune de Couvin d'être partenaire de l'événement Namur capitale européenne de la culture en 2030.

Et le collège a refusé.

Alors que nous sommes une commune riche culturellement, créative, avec un patrimoine remarquable, avec des traditions, avec des artistes,...

Alors que nous avons déjà de beaux événements populaires tels que la balade aux lanternes, nos carnivals, nos pièces de théâtre, la mosaïque...

Alors que nous avons tant nos musiques, nos sites historiques, notre histoire industrielle, forestière et agricole

Alors que la commune de Couvin a tant à partager avec un public qui ne nous connaît pas encore

Le collège communal décide de ne pas participer à ce grand projet Namur capitale européenne de la culture en 2030.

La commune de Couvin tourne le dos à Namur, sa capitale de province, capitale de région.

Le collège a refusé.

Et je précise que cette demande de Namur 2030 a déjà été faite en aout 2024 et le collège avait déjà refusé.

Donc probablement surpris de ne pas recevoir l'appui de Couvin dès la première demande ; En ce mois de février, Namur 2030 a renvoyé un deuxième courrier avec la même demande : la commune de Couvin sera-t-elle partenaire de Namur ? Et à nouveau la commune de Couvin refuse.

Mr Le bourgmestre,

Coté diplomatique, pourriez-vous m'aider à comprendre pourquoi il vous semble judicieux de refuser deux fois une demande de partenariat de Namur, notre capitale ?

Coté synergie, pourquoi la commune de Couvin ne souhaite pas profiter de cet élan tant culturel, qu'économique, touristique et autres que nous apporterait une participation à un tel événement Namur capitale européenne de la culture en 2030?

Madame l'échevine de la culture, pourquoi ne profiterions-nous pas de cette formidable opportunité pour mettre en avant quelques un de nos atouts culturels et historiques de Couvin ?

3. Couv'Infos

- Je salue la nouvelle parution communale.

Qui est le comité de rédaction ?

Il me semble judicieux d'humblement demander l'avis des lecteurs pour améliorer certains points et s'assurer que vous répondez correctement à la demande.

Par exemple, l'agenda à quel point doit-il être précis ?

Sous question : l'éditeur responsable ne doit-il pas être une personne physique ?

- Dans les pages du toute boite communal, Couv'infos de mars 2025 les services du CPAS sont présentés

« Service d'aide alimentaire : dans le cadres du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis, nous distribuons, sur base d'une enquête sociale, des colis de première nécessité. »

Pourriez-vous me donner les chiffres svp ?

A quoi (riz, pates, farine) la commune a-t-elle droit ? A quelle quantité d'aide alimentaire annuelle la commune a -t-elle droit selon le fonds européen d'aide aux plus démunis ?

Qu'a distribué le cpas ces dernières années ?

Combien de ménages ont pu en bénéficier ?

Dans les chiffres publiés de la croix Rouge de Couvin/Viroinval, il est indiqué que 2700 colis ont été délivrés en 2024 (dont 2/3 pour des foyers de Couvin)

Je souhaite une explication sur la complémentarité des deux systèmes d'aides alimentaires.